

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 332-22

AVIS est par la présente donné,

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 20 juillet 2020, a adopté le Règlement numéro 332-22 modifiant le Règlement numéro 332 concernant la circulation, afin de remplacer certaines dispositions concernant l'usage des rues.
2. **QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 21 JUILLET 2020

Alain Cousson, ing., directeur général et greffier adjoint